

**Réunion du Conseil municipal du 27 Janvier 2020**

L'an deux mil vingt le vingt sept Janvier à 18heures 30.

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Raymond EDMONT, Maire ;

**Étaient présents** : Mmes, Blanc, Orban, Roumanet et Saint – André

**Messieurs**: Durand, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

**Absentes** : Mme Bourghelle ; Mme Kohler

**Procuration** : Mme Bos à Mr Julien

---

**20.001 : Autorisation d'engager les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des montants votés au BP.**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'autoriser et mandater les dépenses d'investissement , dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019 , jusqu'à l'adoption du budget 2020.

Inscription des dépenses d'investissement au Budget 2019, **167 868,86 €**, soit **41967,22 € de dépenses autorisées jusqu'au vote du budget.**

Le conseil municipal par 12 voix autorise Mr le Maire à mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget 2020.

**20.002: Retrait du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse**

Il y a une possibilité de se retirer du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Le montant du retrait de la contrepartie au retrait de la commune est calculé comme suit :

La dernière participation soit 2665,89€, multipliée par 2,5, soit 6664,725€.

Il convient d'autoriser Mr le Maire, à sortir du Syndicat Mixte, à signer une convention de retrait, et établir une démarche concertée avec les autres communes adhérentes de l'intercommunalité.

Le conseil municipal par 12 voix pour :

1 – Demande à Monsieur le Maire que la commune sorte du Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique .

2 - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de retrait.

3 – D'établir une démarche concertée avec les autres communes de l'intercommunalité.

**20.003 : Adhésion au SIVU SAIG**

Ce SIVU gère un service proximité d'aide qui répond aux besoins des petites collectivités en matière d'assistance et de formation à l'informatique de gestion communale.

Il est en partenariat avec la société Berger Levrault qui le mandate pour assurer l'assistance téléphonique et formation des secrétaires, sur ses logiciels.

Le montant de l'adhésion est de 730€ en 2020.

Le conseil municipal par 12 voix pour décide d'adhérer au SIVU Centre Ardèche Aide, à effet en 2020.

**20.004 : Demande subvention Association Française des Sclérosés en Plaques**

L'association Française des Sclérosés en Plaques sollicite la commune pour une subvention .

Le conseil municipal par 12 voix pour décide le non versement d'une subvention.

**20.005 : Location d'un local à la SCOP Auberge de Boffres**

Suite à la demande de location du local rue des Fontaines par la SCOP de l'Auberge de Boffres, le conseil municipal par 12 voix pour :

- de mettre à disposition gratuitement le local jusqu'à fin mars, et de revoir la situation au début avril.

**Questions diverses.**

- ◆ Le budget sera voté après les élections
- ◆ L' intervention sur la commune des Brigades vertes de Tremplin , sera discutée en avril.
- ◆ Réunion du PLU , le 5 février, avec la DDT et les services de la Communauté de Communes.

Vu pour être affiché le 28 Janvier 2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

**Le Maire**

**R. EDMONT**

